

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**

§ § § § § §

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 20 juin 2022, s'est réuni le 27 juin 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, François ARS, Christine PENHOUE, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Catherine LE TUTOUR, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET

Pouvoirs :

Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. ROBO
Michel GILLET a donné pouvoir à Mme DEVOILLE
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Mme DELATTRE
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à Mme JEAN
Marie CLEQUIN a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

DEVELOPPEMENT DURABLE

Plan de mobilité employeur

M. Maxime HUGÉ présente le rapport suivant :

La ville de Vannes a adopté en 2017 un plan de mobilité employeur.

L'évolution des usages au cours des déplacements domicile-travail ou professionnels contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, le bruit, la pollution, mais aussi à faire des économies, garder la forme et partager un moment convivial, il est proposé d'actualiser et de renforcer ce plan, en proposant aux agents des nouvelles mesures incitatives pour des déplacements doux, actifs, ou alternatifs à la voiture individuelle.

Un budget d'investissement de 80 000 € (déjà prévu en 2022), et un budget annuel de fonctionnement de 20 000 € à compter de 2023 seront nécessaires. Par ailleurs, un bilan du plan de mobilité sera réalisé annuellement dans le cadre du rapport annuel de développement durable.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver le plan de mobilité employeur et ses mesures ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 056-215602608-20220627-220627H15542H1-DE

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Gros', written over a faint circular stamp or watermark.

Emmanuel GROS